

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2014

Le samedi 29 mars 2014 à 10 heures 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Julien Crespo, Maire.

Etaient présents : M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. Marcel Botton, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Martine Gardin, M. Michel Le Guillevic, Mme Sylvie Leclercq, M. Kamal Hadjaz, Mme Aurore Lancea, M. José Lerma, Mme Noëlle Renaut, M. Jean-Claude Waltrégnny, Mme Virginie Pautonnier, Mme Martine Grond, M. Gérard Moneyron, Mme Eliane Préault, M. José Harter, M. Jean-Pierre Zolotareff, Mme Naziha Benchehida, M. Philippe Ferrand.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Patrice Lesage, Mme Marie Tournon.

Pouvoirs :

M. Patrice Lesage a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard.

Mme Marie Tournon a donné procuration à M. Jean-Pierre Zolotareff.

Soit :

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

ORDRE DU JOUR

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Installation du Conseil Municipal
- 3 – Election du Maire
- 4 – Fixation du nombre d'adjoints
- 5 – Election des adjoints

1 – Election d'un secrétaire de séance.

Mme Brigitte Chiumenti a été élue secrétaire de séance.

2 – Installation du Conseil Municipal

Le Maire, Julien Crespo, après appel nominal des membres composant le nouveau Conseil Municipal élu le 23 mars 2014, déclare installés dans leurs fonctions :

M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. Marcel Botton, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Martine Gardin, M. Michel Le Guillevic, Mme Sylvie Leclercq, M. Kamal Hadjaz, Mme Aurore Lancea, M. José Lerma, Mme Noëlle Renaut, M. Jean-Claude Waltrégnny, Mme Virginie Pautonnier, M. Patrice Lesage, Mme Martine Grond, M. Gérard Moneyron, Mme Eliane Préault, M. José Harter, M. Jean-Pierre Zolotareff, Mme Naziha Benchehida, M. Philippe Ferrand, Mme Marie Tournon.

M. Jean-Pierre Zolotareff informe les membres du Conseil Municipal qu'il est procédé à l'enregistrement audio de la séance du Conseil Municipal.

3 – Election du Maire

Sous la présidence de M. Jean-Claude Waltregny, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du Maire. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil.

Deux assesseurs sont désignés par le Conseil Municipal : Mme Martine Grond et M. Kamal Hadjaz.

M. Julien Crespo et M. Jean-Pierre Zolotareff se portent candidats à la fonction de Maire.

Lors du déroulement du scrutin, M. Julien Crespo constate qu'il est procédé à un enregistrement vidéo. Certains élus, au titre du droit à l'image, s'y opposent fermement. L'enregistrement vidéo est interrompu.

Les résultats du 1^{er} tour du scrutin sont :

Monsieur Julien CRESPO : 23 voix POUR

Monsieur Jean-Pierre ZOLOTAREFF : 4 voix POUR

A la majorité absolue (23 voix POUR), M. Julien Crespo est proclamé Maire et est immédiatement installé.

M. Jean-Pierre Zolotareff félicite M. Julien Crespo pour son élection au poste de Maire et informe les membres de l'Assemblée qu'il a proposé sa candidature pour répondre à l'attente de ses électeurs.

M. Jean-Pierre Zolotareff demande que le groupe qu'il représente soit dénommé(e) « minorité » plutôt qu' « opposition » car il souhaite que les propositions faites par son groupe puissent être acceptées par le Conseil Municipal. Il informe l'Assemblée que son groupe est appuyé par l'association « Vaux avec Vous ».

M. Crespo intervient et lit un discours : « ... ».

4 – Fixation du nombre d'adjoints

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que la commune doit disposer au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, M. Crespo propose de fixer le nombre d'adjoints à sept (7). Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures au Conseil Municipal, la Commune disposait de huit adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, Mme Tournon, Mme Benchehida, M. Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff), le Conseil Municipal décide la création de sept (7) postes d'adjoints au Maire.

5. Election des adjoints

Le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire s'effectue au scrutin de liste, à la majorité absolue.

Après appel de candidature, seule une liste de candidats est déposée.

A la majorité absolue (23 voix POUR, 4 voix CONTRE), sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

- 1^{er} adjoint → Monsieur Jean-Claude Bréard
- 2^{ème} adjoint → Madame Brigitte Chiumenti
- 3^{ème} adjoint → Monsieur Jean-Pierre Couteleau
- 4^{ème} adjoint → Madame Corinne Robin
- 5^{ème} adjoint → Monsieur Marcel Botton
- 6^{ème} adjoint → Madame Mariéva Sanseau-Baykara
- 7^{ème} adjoint → Monsieur José Harter

M. Zolotareff regrette le déroulé du scrutin, il aurait souhaité procéder à l'élection des adjoints par panachage.

M Crespo rappelle que conformément au CGCT, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue (art. L 2122-7-2).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 11h15.

Le Maire

Julien CRESPO